

2018, année du référendum d'autodétermination

Dans quelques mois aura lieu le référendum qui devra se prononcer sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. Si la réponse était favorable cette consultation marquerait l'achèvement d'un projet né il y a trente ans, que l'accord de Nouméa de 1998 a renforcé.

Élie POIGOUNE, président de la LDH de Nouvelle-Calédonie

L'histoire de la Nouvelle-Calédonie a été très marquée par les actions des mouvements indépendantistes kanaks. Un bref rappel historique s'impose. En 1853 la Nouvelle-Calédonie devient officiellement française. La colonisation progresse, en d'importantes vagues. La revendication identitaire kanake apparaît dans les années 1950. Des années 1960 à 1984, les Kanak s'organisent dans différents groupes (Foulards rouges, Groupe 1878) et partis politiques (UC, Palika, PSC, Fulk, UPM) pour mener leur combat dans le but de retrouver leur dignité, leur liberté, notamment celle de pouvoir aller à la rencontre de l'autre (pendant la période de l'indigénat, les Kanak n'avaient pas le droit de circuler librement). Ils se regroupent d'abord en 1979 dans le Front indépendantiste, lequel se transforme ensuite, en 1984, en Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS). Les revendications essentielles qu'ils portent pendant ces années sont la reconnaissance de l'identité culturelle kanak, la récupération totale des terres volées aux Kanak et l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie (N.-C.).

Construire notre pays, c'est d'abord suivre et respecter jusqu'au bout la feuille de route définie par nos responsables politiques, avec les accords. Construire notre pays, c'est aussi et surtout reconstruire son humanité après les grandes souffrances que celle-ci a subies.

En 1984 le FLNKS engage des actions sur le terrain pour faire connaître et aboutir ses revendications. Jusqu'en 1988, indépendantistes et non-indépendantistes s'affrontent dans des actions violentes qui secouent profondément tout le territoire : barrages sur les routes, fusillades, déplacements d'hommes et de femmes, occupations de gendarmeries, prises d'otages et surtout morts d'hommes, d'un côté comme de l'autre. Beaucoup de familles ont vécu ces événements dans la douleur et les larmes.

De la crise à l'accord de Nouméa

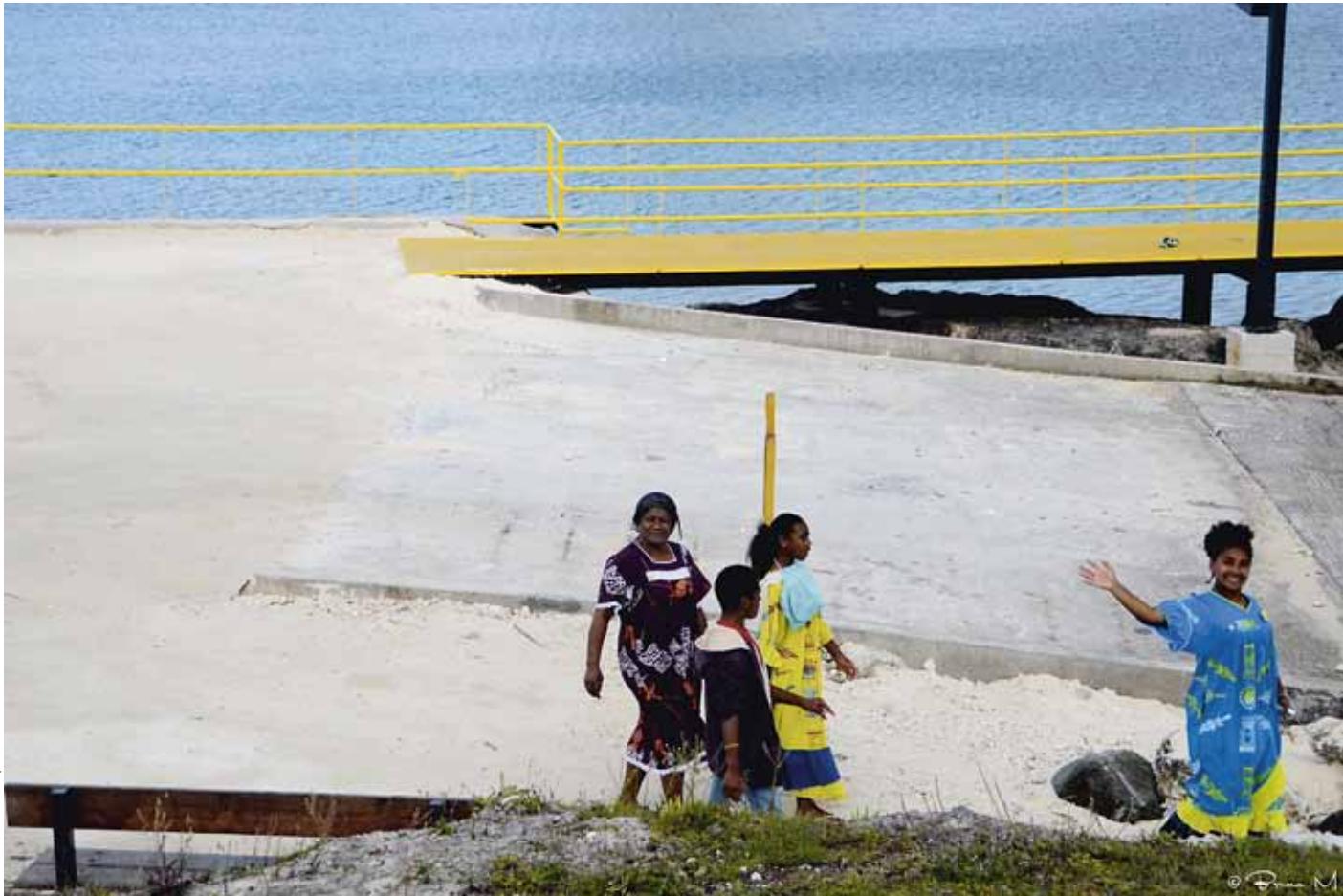
Le 26 mai 1988, la poignée de main entre Jacques Lafleur (Rassemblement pour la Calédonie dans la France-RPCR), partisan du maintien dans la République, et Jean-Marie Tjibaou (FLNKS) manifeste une volonté commune de mettre un terme à cette période d'affrontements. Les accords de Matignon-Oudinot, en 1988, et celui de Nouméa, dix ans après, permettent à notre pays de tourner la page du conflit et de la violence et d'ouvrir une période de paix et de construction, à l'image de cette belle phrase du préambule de

l'accord de Nouméa : « *Le passé a été le temps de la colonisation. Le présent est le temps du partage, par le rééquilibrage. Et l'avenir doit être le temps de l'identité, dans un destin commun.* »

L'accord de Nouméa est un texte signé par les indépendantistes, les non-indépendantistes et l'Etat, adopté par référendum national et définissant l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie sur une période de vingt ans, de 1998 à 2018. Il est aussi la réponse de l'Etat français aux revendications du peuple kanak, celles d'indépendance ou de son droit de disposer de lui-même. Rappelons l'article 1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, signé en 1966 par les grands pays démocratiques, dont la France, et où il est justement question de ce droit des peuples à disposer d'eux-mêmes :

« 1. Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel.

2. Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, sans préju-



dice des obligations qui découlent de la coopération économique internationale, fondée sur le principe de l'intérêt mutuel et du droit international. En aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance.

3. Les Etats partie au présent Pacte, y compris ceux qui ont la responsabilité d'administrer des territoires non autonomes et des territoires sous tutelle, sont tenus de faciliter la réalisation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de respecter ce droit, conformément aux dispositions de la Charte des Nations unies.» Le document d'orientation de l'accord de Nouméa comporte six parties : l'identité kanak, les institutions, les compétences, le développement économique et social, l'évolution de l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie, l'application de l'accord.

De 1998 à 2014, la plus grande partie des compétences, à l'exception de celles régaliennes et de celles qui sont partagées, ont été transférées à la Nouvelle-Calédonie : elles sont exercées par nos élus soit au gouvernement de la N.-C., soit au Congrès, soit dans les trois assemblées de province. Quant aux compétences partagées entre l'Etat et la

Nouvelle-Calédonie, elles portent sur les relations internationales et régionales, les étrangers, l'audiovisuel, le maintien de l'ordre, la réglementation minière, les dessertes aériennes internationales, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. Enfin, les compétences régaliennes continuent d'être exercées par l'Etat dans les domaines suivants : justice, ordre public, défense, monnaie et affaires étrangères.

La période couverte par l'accord de Nouméa se termine par un référendum d'autodétermination, prévu pour l'automne 2018 (voir encadré p. 28).

Entente entre vainqueurs et vaincus

Pour ce référendum vont s'affronter démocratiquement deux points de vue, l'un favorable et l'autre défavorable au transfert des compétences régaliennes à la Nouvelle-Calédonie, à l'accès à un statut international de pleine responsabilité, à l'organisation de la citoyenneté en nationalité.

Chaque camp va défendre son point de vue, avancer ses arguments pour convaincre les électeurs. Dans cette campagne, l'échange et la confrontation des idées doivent se faire dans

Les accords de Matignon-Oudinot, en 1988, et celui de Nouméa, dix ans plus tard, ont permis à la Nouvelle-Calédonie de tourner la page du conflit et de la violence et d'ouvrir une période de paix.

le respect des règles de notre démocratie et de nos valeurs. C'est un moment important et fondamental, pour le futur de notre pays ; notre capacité à convaincre, à dialoguer, à écouter, à comprendre est essentielle à la construction de cet avenir.

Une fois le résultat connu, notre devoir à tous est de l'accepter et de le respecter. Les uns seront les vainqueurs et les autres, les perdants ; cette situation doit être considérée comme un point de départ pour de nouvelles aventures communes.

Les vainqueurs doivent se garder de postures d'arrogance qui écrasent l'autre, et considérer leur victoire avec humilité et conscience des responsabilités qu'elle implique : le succès sera d'autant plus grand et plus beau qu'ils sauront faire preuve de bienveillance et de compréhension envers leurs adversaires.

Ceux qui auront perdu doivent accepter le verdict des urnes, ne pas se considérer comme des exclus, des rejetés, mais, au contraire, comme des partenaires dans cette nouvelle vie politique. La vie doit continuer dans la paix et le respect des uns et des autres, dans ce nouveau cadre démocratique.

Le référendum d'autodétermination : modalités

Le référendum d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie se déroulera de la manière suivante :

- au cours de la quatrième mandature 2014-2019, le Congrès décide de la date du référendum avec une majorité de trois cinquièmes ;
- si le Congrès n'a pas fixé cette date avant la dernière année de cette mandature, l'Etat décide de cette date dans cette dernière année ;
- la consultation doit porter sur le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes, l'accès à un statut international de pleine responsabilité et l'organisation de la citoyenneté en nationalité ;
- si la réponse est négative, une deuxième consultation est organisée, une année après, avec la même question ;
- si la réponse est encore négative, une troisième consultation est organisée, un an après, selon les mêmes modalités ;

→ si la réponse est de nouveau négative, les forces politiques se réunissent pour examiner la nouvelle situation. Tant que les consultations n'auront pas abouti à la nouvelle organisation proposée, celle mise en place par l'accord de 1998 reste en vigueur, à son dernier stade d'évolution, sans possibilité de retour en arrière. Le corps électoral pour ce référendum a été contesté par une partie des indépendantistes, emmenée par le Rassemblement des indépendantistes nationalistes (Rin). Ce dernier revendique l'inscription automatique, sur la liste électorale référendaire, des électeurs de statut civil coutumier. A ce sujet un accord a été trouvé lors de la dernière réunion du Comité des signataires, à Paris. Ces inscriptions automatiques auront lieu dans le courant de cette année, selon les modalités établies lors de cette réunion.

E.P.

Trente ans après la signature des accords de Matignon-Oudinot et quarante-trois ans après le début de notre combat pour l'indépendance en 1975, nous, Kanak, avons retrouvé notre dignité. Nous avons retrouvé la plus grande partie de nos terres volées. Nous avons acquis une grande partie des pouvoirs politiques (avec les compétences transférées) pour les exercer dans les communes, les provinces, le Congrès et le gouvernement. Nous avons acquis une partie des mines de nickel dans le Nord et nous y avons travaillé pour mettre en place l'usine du Nord, avec nos élus.

Pour les Kanak, une respectabilité retrouvée

Dans les années 1970, pour justifier notre combat pour l'indépendance, nous avons souvent parlé de l'absence des Kanak dans tous les domaines de la vie

culturelle, sociale, économique et politique du pays ; de leur présence réduite aux stades sportifs, dans les temples et églises. Après trente ans de construction, nous sommes maintenant présents dans presque tous les domaines : enseignement, encadrement, culture, administration, économie, justice. Des progrès extraordinaires ont été réalisés en faveur du partage des richesses, des connaissances et des pouvoirs. La période d'affrontements de 1984 à 1988 et la période de trente ans de construction depuis la signature des accords de Matignon-Oudinot en 1998 ont permis de découvrir ceux qui sont en face de moi : le métropolitain et le Calédonien.

La poignée de main entre nos deux leaders - J. Lafleur et J.-M. Tjibaou - signifie ceci : hier et avant-hier je les ai considérés, le métropolitain et le Calédonien,

comme mes ennemis ; je les ai affrontés jusqu'à la violence et les larmes. Aujourd'hui, j'ai choisi de les considérer comme mes frères. Tous les trois, nous devons enterrer ce qui nous divise, ce qui nous faisait nous affronter les uns aux autres ; nous devons mettre de côté le racisme, les discriminations, le mépris, la domination, l'exploitation, et mettre en avant des valeurs qui nous rassemblent et nous font grandir comme le respect, la tolérance, l'humilité, la laïcité, la solidarité, le partage, la fraternité, le travail.

Suivre jusqu'au bout la « feuille de route »

Notre humanité a beaucoup souffert, toutes ces années ; elle a été bouleversée et blessée dans les profondeurs de son être et de son âme. Construire notre pays, c'est d'abord suivre et respecter jusqu'au bout la feuille de route définie par nos responsables politiques, avec les accords. Construire notre pays, c'est aussi et surtout reconstruire son humanité après les grandes souffrances que celle-ci a subies, depuis 1853 jusqu'aux « événements » (1984-1988). Cette humanité est d'une richesse extraordinaire : elle se rencontre dans les tribus, dans les villages, dans la ville, avec les jeunes au collège, au lycée, dans la structure scolaire Juvénat lycéen⁽¹⁾. Je l'ai côtoyée, cette humanité, dans le combat pour les droits de l'Homme, à la LDH, et plus largement dans le milieu associatif.

A l'intérieur de moi circule la vie qui est symbolisée, dans ma culture, par le sang. Ce sang est comme une rivière qui coule et qui a pris sa source très loin, dans la nuit des temps. Si elle me traverse aujourd'hui, c'est parce que mes pères, mes grands-pères et mes ancêtres ont été à la hauteur de leurs responsabilités à son égard. Mon devoir, maintenant, est de la faire grandir et la rendre meilleure pour qu'elle puisse continuer son voyage vers le futur. ●

(1) Dispositif de soutien et d'accompagnement (soutien scolaire individualisé, meilleures conditions de travail) pour les lycéens de la seconde à la terminale inscrits dans les lycées Do-Kamo, Lapérouse, Jules-Garnier et Blaise-Pascal.